



PLAN MERCREDI

2022-2025



Plan mercredi 2022-2025

La ville de Gaillard met en place le Plan Mercredi pour une durée de 3 ans.
Le signataire est Jean-Paul BOSLAND, Maire de Gaillard.
La mairie de Gaillard est située au 36 Cours de la République – 74240 GAILLARD.

TERRITOIRE ET ECOLES CONCERNES :

Centre de loisirs mutualisé Gaillard/Étrembières – 7Bis rue du Martinet – 74240 GAILLARD

École des Voirons – Cours de la République – 74240 GAILLARD

École des Bossonnets - Rue du 18 août – 74240 GAILLARD

École du Châtelet – 7 rue du Châtelet – 74240 GAILLARD

École du Salève - rue du Martinet – 74240 GAILLARD

PILOTAGE ET COORDINATION :

Au niveau de la commune, ce projet fait intervenir différents acteurs tels que les élus, les professionnels de la direction éducation-jeunesse et politique de la ville, les directrices des écoles, la principale de collège et son adjoint, les associations sportives et culturelles du territoire, les éducateurs de l'association Passage, le centre de la petite enfance ainsi que les associations de parents d'élèves et les parents représentants des conseils d'école.

Les autres acteurs de ce plan sont l'Éducation Nationale, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Savoie.

Coordinatrice du Projet Educatif de Territoire (PEDT) avec plan mercredi :
SOLDAN Sabrina, cheffe du Service Enfance et Réussite Éducative
7B rue du martinet, 74240 GAILLARD
enfance.reussite@gaillard.fr - 06.78.74.69.18

La coordinatrice du PEDT réunira une fois par an l'ensemble de ces acteurs et partenaires pour la mise en place du comité de pilotage qui sera l'instance de dialogue permettant de suivre les actions du PEDT et du plan mercredi.
De plus, lors des premiers conseils d'école, le PEDT 2022-2025 et le plan mercredi seront présentés aux enseignants de chaque école.

OBJECTIFS ET MOYENS :

La mise en place d'un plan mercredi pour la commune de Gaillard intervient en parallèle du renouvellement de son PEDT.

Les actions qui sont développées ou seront développées sur 2022-2025 dans le cadre du périscolaire pourront être déployées également sur les mercredis. L'objectif majeur étant de poursuivre cette continuité éducative dans les activités du mercredi.

Axe 1 - La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

1.1-Assurer une continuité éducative et pédagogique entre les projets d'école et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs

La Ville Gaillard veut tendre à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et d'autre part, le projet pédagogique péri et extrascolaire. La volonté est d'inscrire chaque enfant dans un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Les projets 2022/2025 :

- Proposer un temps de présentation des projets d'écoles aux équipes d'animation et des projets pédagogiques aux enseignants
- Proposer des temps de rencontres réguliers entre les directeurs d'écoles et le responsable de l'accueil péri et extra scolaires
- Travailler sur la mise en place de chartes (occupation des locaux, transition temps scolaires/périscolaires, règles de vie...) commune à toutes les écoles

1.2-Proposer des projets communs scolaires/péri/extrascolaires/familles

La proposition est de développer le partenariat entre les enseignants, les équipes d'animation et les familles afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions proposées dans les différents domaines.

À titre d'exemple, les thématiques proposées seront les suivantes :

- Communiquer les projets d'animation péri extra scolaires aux enseignants et inversement

➤ Ateliers parents-enfants-écoles à développer une fois par trimestre avec des thématiques précises en lien avec différents professionnels selon le thème :

- L'éducation à la santé
- L'éducation aux écrans
- L'alimentation : le gaspillage alimentaire, équilibre alimentaire
- La sécurité routière
- La réduction des déchets
- Le savoir être

Permettre une collaboration équipe enseignante/équipe d'animation

Des actions ont déjà été menées :

- Réunions de travail régulière entre les directeurs d'école et le responsable péri et extra scolaire
- Des ateliers spécifiques sur la journée du mercredi ont eu lieu, dans le cadre de la construction du nouveau PEDT en présence notamment des enseignants et des animateurs ;
- Des projets ont été proposés conjointement avec les écoles et le service enfance (la grande lessive, le carnaval...)

Nous souhaitons poursuivre et renforcer cette collaboration par :

- La mise en place des temps d'échanges réguliers entre les directeurs d'école et les animateurs coordonnateurs, afin de faciliter les transitions entre les temps scolaires et les temps périscolaires ;
- La mise en place d'outils de communication afin de faciliter les temps d'échanges et les projets communs entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation ;
- Proposer des formations partagées notamment dans le champ du handicap

Intégrer les équipes enseignantes et d'animation aux différentes instances de pilotage du Projet Educatif De Territorial

Les directeurs d'école, les enseignants, les équipes d'animation seront conviés aux :

- Ateliers de construction du PEDT
- Réunions et groupes de travail organisés en fonction des thématiques (pause méridienne, projets partagés, etc.)

Il sera également mis en place un agenda des temps forts accessible aux enseignants et aux animateurs

Axe 2 : l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

La Ville de Gaillard s'efforce de donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative, scolaire et hors temps scolaires.

2.1-Permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap

Le processus de recrutement des animateurs prend en compte la spécificité de la prise en charge de certains enfants, notamment pour les mercredis et les vacances scolaires.

En complément, différentes actions pourront être menées :

- Inscrire l'accueil des enfants en situation de handicap dans un parcours partenarial entre la famille, l'école, les institutions...;
- Elaborer un protocole d'accueil des enfants en situation de handicap : organiser des rendez- vous avec les familles, la responsable, l'animateur référent, afin de préparer l'arrivée en centre de loisirs ;
- Organiser des rencontres avec des professionnels de santé en fonction des problématiques repérées par les animateurs (sensibilisation autour du diabète, de l'autisme) ;
- Augmenter les compétences des animateurs via des formations;
- Cibler les recrutements sur des profils spécialisés.

2.2-Développer la mixité sociale

La commune de Gaillard propose une tarification des différents temps péri et extrascolaires selon le quotient familial des familles.

Depuis 2020, les parents peuvent inscrire leur enfant en demi-journée les mercredis : auparavant l'inscription était obligatoirement à la journée.

Cela permet d'accorder une certaine souplesse dans le planning des enfants et de limiter le temps de collectivité en semaine. Cela permet également d'intégrer un autre public au centre de loisirs pour qui la journée complète reste compliquée, en travaillant progressivement :

- La séparation avec le foyer
- La socialisation
- La découverte de nouvelles pratiques
- Le bain langagier

Il est envisagé de développer de manière plus annuelle des animations de proximité afin d'aller à la rencontre des habitants et des enfants non-inscrits

dans nos structures, notamment issus de quartiers prioritaires de la ville, le mercredi sur la période estivale de juin à septembre

Axe 3 : Mettre en valeur la richesse du territoire

Nous souhaitons poursuivre, enrichir et diversifier notre offre d'activités périscolaires grâce à des partenariats avec des associations, des services municipaux, à l'utilisation des équipements sportifs ainsi qu'à la visite de sites naturels présents sur le territoire.

3.1-Permettre la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel :

Tout au long de l'année, l'accueil de loisirs s'engage à proposer des sorties ayant pour objectif de découvrir le territoire de vie des enfants. (Visites de sites naturels, fermes pédagogiques...). Nous développerons des projets visant à rencontrer des acteurs du territoire

3.2-Construire des partenariats avec les établissements culturels, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles

L'objectif est de permettre à chaque enfant d'accéder à des activités culturelles et sportives. De plus, le territoire du genevois est riche en structures de loisirs (patinoires, bowling, etc.) et dispose d'une situation géographique permettant les sorties de tout type (plein air, culturelles, historiques, sportives).

Nous développerons des projets visant à fréquenter les salles de spectacles (exemple : Château Rouge) ainsi que des projets nous permettant des partenariats avec des associations sportives locales.

3.3-Impliquer les habitants dans les projets pédagogiques

L'avis des familles et des différents partenaires sur les activités et projets proposés seront recueillis notamment par le biais des comités de suivi du PEDT, d'ateliers thématiques, de questionnaires le cas échéant et de divers temps d'échanges.

- Faire participer les parents (atelier de transmission de savoir-faire,...)
- Sensibiliser les parents sur le thème de la parentalité par l'organisation de conférences et ateliers.

Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité

4.1-Construire des activités dans une logique de loisirs, de découverte

Les animateurs sont formés et qualifiés dans les domaines de l'animation (BAFA, BAPAAT, BPJEPS, BAFD).

L'objectif de la journée du mercredi est de permettre aux enfants d'accéder à des activités de qualité répondant à leurs besoins. Ce temps développe également l'apprentissage de nouvelles compétences au cours des activités ludiques proposées.

Les animateurs veilleront à transmettre leurs savoir-faire et leur savoir-être aux enfants. Les enfants eux-mêmes seront forces de proposition de projets, d'activités, d'idées...

- Atelier autour du numérique (avec la cyberbase de la commune de Gaillard)
- Sorties thématiques
- Projets artistiques
- Participations projets collectifs (grande lessive...)
- Sensibiliser les enfants à la pratique du sport en club par le biais d'initiation ponctuelles (hand, badminton)

4.2-Articuler les différents temps de l'enfant en cohérence

Nous travaillerons sur une meilleure articulation entre les différents temps de l'enfant.

Nous souhaitons proposer des activités riches, variées et ponctuées de sorties éducatives dans le cadre des projets d'animations avec des thématiques qui se déclineront en cycle d'activités, autour de thématiques sportives, culturelles, citoyennes et scientifiques.

Projets 2022-2025 :

- Proposer des temps d'animation différenciés pendant les temps périscolaires (alternance entre temps « toniques » et temps plus calme) ;
- Adapter les contenus, les méthodes, les locaux aux besoins de tous les enfants ;
- Favoriser la proposition d'activités variées afin de permettre aux enfants de choisir en fonction de leurs envies ;
- Proposer des espaces d'activités (BCD (Bibliothèque Centre Documentaire), jeux de construction, etc.) permettant aux enfants d'aller et venir ;
 - Proposer des temps libres, de repos, des temps de jeu pour que les enfants aient un moment à eux ;
- Développer la proposition d'ateliers permettant aux enfants de s'initier ou de découvrir des pratiques sportives, culturelles,

scientifiques, techniques ou artistiques ;

4.3-La proposition de cycle d'animation

Les activités sont plus souvent organisées en cycle de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.). Les cycles se dérouleront entre chaque période de vacances scolaires.

EVALUATION :

Tout au long de la mise en œuvre Plan Mercredi celui-ci :

- Sera décliné en fiches actions avec mise en place d'indicateurs d'évaluation
- Fera l'objet d'une évaluation :
 - Chaque année dans l'objectif de l'enrichir et de l'ajuster en fonction des observations et constats formulés lors des comités de pilotage notamment
 - Sur sa pertinence, son efficacité, son impact et son efficience permettant de vérifier si les objectifs visés sont atteints (à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs).

ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

⇒ Contexte

- STRUCTURE : Centre de loisirs mutualisé Gaillard/Étrembières
- ORGANISATEUR : Mairies de Gaillard et d'Étrembières
- LIEU DE LA STRUCTURE : 7B Rue du Martinet 74240 GAILLARD
- PERIODE D'OUVERTURE : De septembre à fin juillet
- Tous les mercredis scolaires

⇒ Les effectifs

- Pour l'accueil de loisirs, en moyenne 100 enfants sont accueillis par mercredi alors que nous avons une capacité de 130 places (100 places pour Gaillard et 30 pour Etrembières).
Nous engageons pour la rentrée de septembre 2022-2023 un travail de réflexion sur cette thématique afin de lever les facteurs bloquants et notamment les modalités d'inscription et de désinscription.

⇒ Les fonctionnements

- Agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- 5 tranches d'âges :
 - Petites sections/moyennes sections/grandes sections

- CP-CE1/CE2-CM1-CM2

- Accueil à la journée ou demi-journée possible le mercredi (7h30-18h30 ou 7h30-13h15 ou 13h15-18h30)
- Arrivée des enfants entre 7h30 à 9h30 ou à 13h15
- Départ entre 16h30 et 18h30.
- L'inscription des enfants se fait au mercredi ou à l'année
- Le prix de journée est en fonction du quotient familial du foyer.
- L'inscription des enfants au centre de loisirs se fait par l'ouverture d'un dossier puis par une inscription ponctuelle ou à l'année directement via internet.

LES ACTIVITES

- Chaque groupe d'animateur référent sur une tranche d'âge réalise un planning d'activité au cycle (entre chaque période de vacances scolaires) dans lequel sont présentées toutes les activités qui vont être proposées aux les enfants. Les enfants pourront alors choisir en fonction de leurs envies. Une partie dite « libre », permet aux enfants de faire leurs propositions d'activités, de thèmes...
- Le temps de travail préparatoire est planifié à l'avance et est commun à toutes les tranches d'âge, ce qui permet une transversalité d'action
- Ces plannings sont diffusés aux familles en début de période. Cela permet une anticipation quant au matériel à apporter : baskets en cas de sport, sac à dos si sortie extérieure, nécessaire de piscine....
- Diverses activités sont proposées : culturelles, sportives, manuelles, musicales, artistiques, ..., dans le respect du rythme de l'enfant.
- Des coins « activités libres » sont mis en place pour les enfants ne souhaitant pas participer aux activités proposées.
- Des temps calmes ou des temps de sieste sont proposés afin de respecter le rythme des enfants
- Les activités ont pour but de favoriser la découverte. Elles sont menées de manière ludique.
- A l'issue du cycle, des temps forts peuvent être proposés (spectacles, expositions...)